

REUNION DU VENDREDI 28 MARS 2014

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-HUIT MARS A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sallenelles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux :

- 1- GREFFIN Jean-Louis
- 2- BUSSON Christophe
- 3- CAILLE Vincent
- 4- DAGORN Pascale
- 5- DUPUIS Thérèse
- 6- LEGOUPIL Jacques
- 7- LEMARCHAND Laurent
- 8- MAHEUX Jérôme
- 9- MARTINOFF Jacqueline
- 10- MASSELIN Yolande

Etait excusée : Madame LEBEL Françoise qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis GREFFIN

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Thérèse DUPUIS, doyenne d'âge des membres du Conseil, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installé :

MM GREFFIN Jean-Louis – BUSSON Christophe – CAILLE Vincent – DAGORN Pascale – DUPUIS Thérèse – LEBEL Françoise – LEGOUPIL Jacques – LEMARCHAND Laurent – MAHEUX Jérôme – MARTINOFF Jacqueline MASSELIN Yolande –

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Madame Pascale DAGORN

ELECTION DU MAIRE :

La présidente, après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

.....suite de la réunion du 28 mars 2014.....

Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs LEMARCHAND Laurent – LEGOUPIL Jacques

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis à la Présidente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L.66 du Code Electoral.....	0
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

Monsieur Jean-Louis GREFFIN..... 11

Monsieur Jean-Louis GREFFIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint :

Sur la proposition du Maire, le Conseil fixe à **TROIS** le nombre des Adjoints.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11
A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L.66 du Code Electoral.....	0
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés.....	11
Majorité absolue.....	6

A obtenu :

Monsieur Laurent LEMARCHAND..... 11

Monsieur Laurent LEMARCHAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	11

.....suite de la réunion du 28 mars 2014.....

A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L.66 du Code Electoral..... 0
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés..... 11
Majorité absolue..... 6

A obtenu :

Monsieur Jacques LEGOUPIL..... 11

Monsieur Jacques LEGOUPIL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 11
A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L.66 du Code Electoral..... 0
Reste : pour le nombre de suffrages exprimés..... 11
Majorité absolue..... 6

A obtenu :

Madame Jacqueline MARTINOFF..... 11

Madame Jacqueline MARTINOFF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Troisième Adjoint et a été immédiatement installée.

Observations éventuelles : NEANT

Maire..... : Monsieur Jean-Louis GREFFIN

1^{er} Adjoint : Monsieur Laurent LEMARCHAND

2^{ème} Adjoint : Monsieur Jacques LEGOUPIL

3^{ème} Adjoint : Madame Jacqueline MARTINOFF

Conseillers Municipaux : BUSSON Christophe – DUPUIS Thérèse – DAGORN Pascale – MAHEUX Jérôme -
MASSELIN Yolande – LEBEL Françoise – CAILLE Vincent

La séance est levée à 19 heures 30 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal